

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 21 octobre 2021

### Contact presse :

06.39.60.74.27 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

---

## L'Agence Régionale de Santé de Mayotte distribue 50 000 masques à la Fédération Mahoraise des Associations des Personnes Âgées et Retraités (FMAPAR).

**Le port du masque est toujours obligatoire dans les lieux publics clos mais aussi dans les lieux ouverts à très forte densité à Mayotte. Les masques n'étant pas gratuits, cette mesure sanitaire peut être difficile à respecter pour des personnes aux revenus modestes. Aussi, une distribution gratuite à destination des adhérents de la FMAPAR a été coordonnée par l'ARS de Mayotte.**

### La FMAPAR, une association qui œuvre pour que nos cocos et bacocos

« FMAPAR », est une Fédération des associations loi 1901. Créée en mars 2008, elle comptait à l'origine une dizaine d'associations. Elle compte aujourd'hui 23 associations des personnes âgées et retraitées, comptabilisant 2000 adhérents. La fédération a pour objet d'assurer la reconnaissance et la dignité des personnes âgées, par l'écoute, le dialogue, la concertation avec les familles, professionnels, pouvoirs publics, élus. Elle se mobilise depuis sa création en juillet 2008 afin de les informer sur leurs droits et les sensibiliser sur leurs situations.

La fédération entend mettre la famille au cœur de la société et faire en sorte que tous ses composants y trouvent leur place. Aujourd'hui, de nombreuses personnes âgées sont encore prises en charge par les familles. Ces bacocos et cocos doivent malgré tout trouver leur place dans une société mahoraise en pleine mutation.

Quelques Actions menées par la FMAPAR:

- **La semaine bleue** : c'est une action riche en festivités qui regroupe toutes les personnes âgées de l'île. Elle est organisée chaque année dans une commune mère.
- **Tour de l'île en une journée** : il permet à l'ensemble des participants de découvrir l'évolution rapide du département. Il s'agit également de temps d'échanges et de rencontres pour les personnes âgées et leurs pairs.

### Protéger les plus vulnérables

Le port du masque est une mesure de prévention collective, nécessaire, qui vient en complément des gestes barrières et des règles de distanciation physique. Cette mesure vise à mieux protéger tous les habitants de Mayotte, au premier rang desquels les personnes âgées. Le masque reste un équipement de protection dont les personnes âgées doivent absolument être munies. Bien que toutes les tranches d'âge soient exposées au risque de contracter la COVID-19, les personnes âgées sont nettement plus susceptibles de développer une forme grave à cause de l'infection ou d'en mourir. D'où l'importance de se faire vacciner.

Depuis septembre 2021, la campagne pour la dose de rappel a commencé pour les personnes âgées de plus de 65 ans à Mayotte. Toutefois, début octobre 2021, la Haute Autorité de santé (HAS) a recommandé aussi une dose de rappel pour les professionnels de santé et l'entourage de personnes immunodéprimées. La campagne de rappel s'adresse aussi désormais aux professionnels des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire et des pompiers. Se faire vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.